

Réf. : Bx-2025-13
Aff. suivie par W. Grounon
Site de Bordeaux

Madame Edwige Diaz, Présidente du groupe
Rassemblement national du Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine

Mesdames et Messieurs les membres du groupe
Rassemblement national

Copie : Monsieur le Président du Conseil régional
Mesdames les conseillères régionales et Messieurs les conseillers régionaux

Madame la Présidente de groupe,

Nous avons pris connaissance des propos que vous avez tenus en ouverture de la séance plénière du Conseil régional le lundi 17 mars dernier, à l'encontre du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et de ses membres en vous appuyant sur la diffusion d'un reportage télévisé sur lequel il y aurait beaucoup à redire d'un point de vue déontologique.

Une nouvelle fois, l'instance consultative regroupant les représentants et représentantes de la société civile organisée est la cible de mises en cause publiques. Une nouvelle fois, le CESER n'a d'autre choix que de répondre à des jugements pour le moins péremptaires, non étayés ni argumentés et défiant parfois tout rapport à la réalité.

Il est en premier lieu tout à fait inexact d'insinuer, comme vous semblez y souscrire de nouveau, « [...] que les membres du CESER affichent un tel taux d'absentéisme qu'il faille se résoudre à adapter les modalités de versement de leurs indemnités ». Vous n'êtes pas censée ignorer que le principe d'une dégressivité des indemnités de présence, pour les membres du CESER, n'est absolument pas lié au constat de taux d'absentéisme qui seraient particuliers en Nouvelle-Aquitaine ou en ex-Aquitaine. Cette disposition visant à moduler les indemnités en fonction de la présence effective des membres des CESER lors des assemblées plénières et à l'ensemble des réunions de nos instances de travail est en effet explicitement prévue en tant que telle par le Code général des collectivités territoriales (article L.4134-7 du CGCT).

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Précisons également que, contrairement aux élu.es des Conseils régionaux qui perçoivent au minimum 50 % de leur indemnité quelle que soit leur assiduité, selon les termes mêmes du CGCT (article L. 4135-16), il n'existe aucun minimum garanti pour les membres des CESER, ce qui conduit à ce qu'un ou une membre totalement absent.e ne perçoive rien. De surcroît, le nombre de participation à des réunions qui est exigible chaque trimestre pour obtenir 50 % de l'indemnité maximale est le double des chiffres que vous avez avancés lors de votre propre intervention.

Toujours lors de votre intervention du lundi 17 mars, vous utilisez les formules de « *gabegie* » et de « *dépenses astronomiques, pharaoniques du CESER* ». Ces propos sont également contredits par la réalité des chiffres alors même que les comptes administratifs de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que le budget primitif (BP) 2025 qui a été soumis à votre vote en décembre dernier, permettent de constater que le coût de fonctionnement global représente au plus 0,14 % du budget de la collectivité régionale.

Enfin, vous relayez d'autres chiffres de l'émission « Capital » selon laquelle « *pour 16 avis en 2024, soit 144 pages, le coût de la page se monte à 35.000 euros* ». Outre le fait que ce type de ratios n'a aucune rationalité économique, et sans même parler du fait que ces chiffres n'intègrent par ailleurs pas les travaux d'auto-saisine (rapports ou contributions) sur lesquels les membres des commissions du CESER sont engagés, ceux-ci sont parfaitement inexacts. 33 avis et expressions ont en réalité été produits en 2024 sur des dossiers de saisine du Conseil régional ou, à titre contributif, dans le cadre d'élaboration de politiques publiques, soit le double du chiffre avancé dans le reportage auquel vous vous référez. Ces éléments sont d'ailleurs parfaitement vérifiables sur le site Internet public de notre Assemblée.

Sachez en outre qu'au cours de cette même année 2024, qui a correspondu à l'engagement d'une toute nouvelle mandature, le CESER a par ailleurs consacré au total 68 réunions de ses différentes commissions et de sa section « Veille et prospective » – en plus des 65 réunions organisées dans le cadre des sessions plénières – à l'élaboration des prochains rapports, dont les éléments de diagnostic et les préconisations seront finalisés et rendus publics à partir des prochains mois, ainsi qu'à la poursuite du travail de valorisation et de « portage » de ses précédentes études et contributions (« *Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine* », « *Les évolutions du travail révélées par la crise de la COVID-19* », « *Quelle société dans 20 ans, au regard des aspirations des jeunes ?* », les enjeux du Plan régional santé-environnement, etc.).

Sauf à prétendre que les thématiques sur lesquelles nous avons travaillé ces derniers mois et continuons de travailler (les enjeux de mobilité dans les zones rurales peu denses, les conditions d'accès de nos jeunes de toutes conditions aux formations de l'enseignement supérieur, l'importance des activités physiques et sportives en termes de bien-être des populations et de santé publique, l'impact croissant de l'intelligence artificielle sur l'économie régionale, les enjeux importants autour de la ressource en eau, l'avenir de la politique de cohésion en Europe post-2027, la prise en compte des cahiers de doléances issus du mouvement des « gilets jaunes », etc.) ne présentent que peu d'intérêt pour l'avenir de nos concitoyens...

Sauf à estimer également qu'une assemblée réunissant les différents regards et registres d'expériences, les différentes sensibilités de la société civile organisée, n'a aucune légitimité pour porter la voix et les attentes des millions d'habitants, des bénévoles associatifs et des socio-professionnels qui vivent les réalités et les préoccupations du quotidien et contribuent pour beaucoup à la vitalité de nos territoires et à une solidarité plus que jamais indispensable...

Une fois encore, comme j'avais pu vous l'indiquer dans un précédent courrier que je vous avais adressé il y a tout juste un an et que nous avons également rendu public, le CESER regrette vivement que le courant politique que vous représentez ne veuille reconnaître l'utilité et la pertinence de disposer, aux côtés des élu.es dont la légitimité procède de l'élection, d'une autre forme de démocratie consultative qui a précisément pour vocation, d'éclairer les services et la décision des Assemblées d'élu.es en contribuant à l'élaboration et à l'évaluation des politiques régionales. Nos institutions publiques ont tout à gagner, pour répondre aux aspirations de nos concitoyens et construire des politiques concrètes et cohérentes, à s'appuyer précisément sur ces regards croisés, sur une mise en discussion pacifiée des propositions de la société civile qui se nourrissent elles-mêmes de nos pratiques et de nos parcours diversifiés.

Espérant, par ces quelques faits et chiffres, avoir enfin levé les doutes de vos représentant.es, je vous prie de croire, Madame la Présidente de groupe, que notre instance consultative régionale sera toujours disposée à répondre aux questionnements légitimes sur son rôle, sur les modalités de son activité, tout comme nous entendons rester particulièrement vigilants contre les mises en cause et les informations tronquées qui ne peuvent que nuire dangereusement à la nécessaire sérénité du débat démocratique.



Yves JEAN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine